



Acte n° 2022C191

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 11
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : FINANCES - Avances 2023 sur subventions accordées en 2022 aux associations

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation fait part au conseil des demandes d'avances sur les subventions annuelles de fonctionnement suivantes :

Noms associations	Conventions	Modalités calcul avance	Montant avance pour 2023	Imputations comptables
Culture				
Harmonie de Trévoux Ecole de musique	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signé le 13/12/2016 et avenant voté le 22/10/2020 Renouvelée le 16/12/2021	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	22 000€ (soit 40% de 55 000€ voté en 2022)	65748-31.11
Les Passeurs - Cinéma	Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 signée le 1 ^{er} juillet 2021	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	9 400€ (40% de 23 500€ de 2022)	65748-301
Action sociale				
Val Horizon – structures petite enfance et RAM	Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 signée le 06/02/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	61 853€ (40% de 243 279€ de 2022 au prorata temporels 252/365)	65748-multi

Espace Talançonnais – espaces petite enfance et RAM	Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 signée le 13/01/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	25 003€ (40% de 98 341€ en 2022 au prorata temporis 252/365)	65748-6414
Economie				
Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)	Convention de partenariat signée le 09/03/2017 – échéance le 28/05/2021. Renouvelée par délibération du 25/11/2021.	Non précisées dans convention – fixée à 50% de la subvention de l'année précédente	15 316€ (soit 50% de 30 632€ de 2022)	65748-9000
Tourisme				
Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme »	Convention de partenariat signée le 08/02/2018 – échéance 20/01/2022, renouvelée par délibération du 16/12/2021.	50% du montant versé l'année précédente	138 000€ (soit 50% de 276 000€ de 2022)	65748-9501

L'attribution de ces avances se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention, elles ne préjugent donc pas des montants des attributions pour 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le versement des avances de subventions pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus aux associations suivantes :

- Harmonie de Trévoux Ecole de musique :	22 000,00 €
- Les Passeurs – Cinéma :	9 400,00 €
- Val Horizon – Structures petite enfance et RAM :	61 853,00 €
- Espace Talançonnais – Espaces petite enfance et RAM :	25 003,00 €
- Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) :	15 316,00 €
- Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » :	138 000,00 €

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prévus au Budget primitif Principal 2023.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,
Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

